

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/31

1er octobre 1997

(97-4103)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

NORMES INTERNATIONALES POUR LES MESURES PHYTOSANITAIRES

Le Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux a communiqué les renseignements ci-après.

Normes achevées

Principes de quarantaine végétale liés au commerce international (norme de référence)
Code de conduite pour l'importation et le lâcher d'agents de lutte biologique
Principes directeurs pour l'analyse des risques liés aux parasites
Spécifications pour les zones protégées des parasites
Glossaire des termes phytosanitaires (norme de référence)

A soumettre à la Conférence de la FAO, en novembre 1997, pour adoption

Principes directeurs pour la surveillance
Système de certification des exportations

Projets devant être examinés par le Comité d'experts sur les mesures phytosanitaires (CEMP), en octobre 1997, pour approbation puis consultation des pays

Méthodes d'inspection
Détermination de la situation en matière de parasites
Analyse des risques liés aux parasites: Norme supplémentaire pour les parasites soumis à quarantaine
Spécifications pour les sites de productions protégés des parasites
Principes directeurs pour un système de réglementation des importations
Principes directeurs pour les programmes d'éradication des parasites

Projets devant être examinés par le CEMP en octobre 1997

Principes directeurs pour les certificats phytosanitaires
Principes directeurs pour la surveillance de parasites spécifiques: chancre des agrumes

Pour plus de renseignements, contacter:

Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux
FAO-AGP
Viale Delle Terme di Caracalla
00100, Rome, Italie